



Les grands maîtres: dessin du sculpteur Constantin Brancuși (1876 - 1957)

MOUVEMENT EUROPEEN

PRESIDENTS D'HONNEUR

Dr. Konrad ADENAUER, M. Léon BLUM (1948-1950), Sir Winston CHURCHILL, Comte R. COUDENHOVE-Kalergi, MM. Alcide de GASPERI (1948-1954), Robert SCHUMANN, Paul Henri SPAAK.

Président. M. Maurice Faure.

Vice-Président. sir. Edward BEDDINGTON BEHRENS, Baron Friedrich-Carl von OPPENHEIM, MM. Paolo ROSSI et Pierre WIGNY.

Secrétaire Général: Robert van SCHENDEL.

CONSEIL INTERNATIONAL

Membres: délégués des organisations internationales et nationales adhérentes.

BUREAU EXECUTIF INTERNATIONAL

Prident: M. Maurice FAURE.

Vice-Président: sir. Edward BEDDINGTON BEHRENS, Baron Friedrich-Carl von OPPENHEIM, MM. Paolo ROSSI et Pierre WIGNY.

Membres: M.A. ALERS, Baron BOEL, MM. Georges BOHY, Alfred BOREL, René COURTIN, Henry CRAVATTE, Fritz ERLER, Lord GLADWYN, MM. John MYND, F. JOCKIN, E. MAJONICA, René MAYER, J.H.C. MOLENAAR, Franco NOBILI, Georges PESMAZOGLU, André PHILIP, André VOISIN et Terje WOLD.

Secrétaire Général: Robert van SCHENDEL

CONSEIL PARLEMENTAIRE DU MOUVEMENT EUROPEEN

Président: M. Georges BOHY.

I. Organisations membres du Mouvement Européen.

A. Internationales:

Associations Européenne des Enseignants	A. ALERS
Centre d'Action Européenne Fédéraliste	
Président du Comité Fédéral	Henri BRUGMANS
Président du Comité Executif	André VOISIN
Conseil des Communes d'Europe	Henry CRAVATTE
Conseil Parlementaire du Mouvement Européen	Georges BOHY
Ligue Européenne de Coopération Economique	Baron BOEL
Mouvement Libéral pour l'Europe Unie	René DREZE
Mouvement Gauche Européenne	André PHILIP
Nouvelles Equipes Internationales	Théo LEFEVRE
Union des Résistants pour une Europe Unie	Jean KREHER

B. Nationales:

Conseil allemand, autrichien, belge, britannique, danois, français, grec, irlandais, italien, luxembourgeois, néerlandais, norvégien, suédois, suisse, turc; comitée albanais, bulgare, hongrois, polonais, roumain, tchéquie et des pays baltes.

II. Organisations associées au Mouvement Européen.

Organisations européenne de la C.I.S.L.

Bureau Syndical Européen - C.I.S.L.

INSTITUTIONS AUTONOMES

Centre Européen de la Culture (Genève)	Denis de ROUGEMONT, Directeur
Collège d'Europe (Bruges)	Etienne de la VALLEE POUSSIN
Commission de l'Europe Centrale et Orientale	Henri BRUGMANS, Recteur

SECRETARIAT GENERAL INTERNATIONAL

Bruxelles, 4, avenue d'Auderghem,, 57 1 - tél. 35.01.94

LUCIEN de SAINTE LORETTE

Directeur du Collège Européen des Sciences Sociales et Economiques

DE GAULLE ET L'EUROPE

Les réticences des Britanniques devant l'acceptation des principes communautaires ■ La France défend les institutions et projets communautaires ■ Quand l'Europe aura des institutions politiques communes, elle pourra se doter d'une défense commune ■ De Gaulle a rendu service à l'Europe en lui évitant de devenir un satellite des Etats-Unis, une presqu'île amarrée au continent anglo-saxon, un corps sans âme communautaire... ■

Dans sa conférence de presse du 14 janvier dernier le Général a dit: « l'Angleterre est une île » et affirmé qu'en l'état actuel des choses elle ne peut souscrire au Traité de Rome sans en altérer le sens et l'efficacité. Est-ce un diktat, comme certains l'ont prétendu? N'est-ce pas plutôt un simple constat?

Mettre au grand jour des difficultés apparues comme évidentes à tous les négociateurs qui cherchaient depuis quinze mois à Bruxelles à trouver un moyen de concilier les exigences communautaires et les soucis légitimes de la Grande-Bretagne, seyait-il agir en mauvais Européen?

En ce cas il faut condamner aussi les dirigeants de la Communauté Economique Européenne, car la déclaration du professeur Hallstein faite le 6 février devant le Parlement Européen et le rapport publié le 26 février par la Commission sur l'état des négociations avec le Royaume-Uni à la date de leur interruption, montrent tout deux

combien les négociations étaient loin d'aboutir: « La vérité est qu'elle traverse une phase difficile qui appelle quelques concessions importantes du côté britannique » disait le professeur Hallstein. « On est amené à considérer... les difficultés réelles de cette négociation... la demande



d'adhésion de la Grande-Bretagne comportait pour celle-ci l'obligation d'accepter non seulement le Traité, mais les progrès importants accomplis en fonction de celui-ci depuis sa signature » confirme le rapport de la Commission.

Enfin, dans son discours de Cardiff, le nouveau chef du parti travailliste Harold Wilson a dénoncé comme mensongères les déclarations du Premier Ministre tendant à faire croire que les négociations de Bruxelles étaient prêtes à aboutir. « Il s'agit d'un nouveau fantôme créé par le parti conservateur ».

Ces quelques rappels suffisent à prouver que seules les exagérations des journalistes et les imprécations de quelques hommes d'Etat ont pu abuser l'opinion mondiale au point de lui faire croire que la France avait rompu les négociations, alors qu'elle constatait simplement avec éclat ce que d'autres disaient tout bas, à savoir qu'elles ne pouvaient aboutir rapidement à cause de la non acceptation par les Britanniques des principes communautaires.

Mais on peut penser que, si le chef de l'Etat français s'est hâté de publier cette constatation qui n'était pas nouvelle, c'est tout au fait que les accords des Bahamas venaient de prouver que la Grande-Bretagne amorçait un virage complet de sa politique de défense en acceptant de la faire dépendre presque entièrement des Etats-Unis. Or si l'Europe devait perdre toute au-

tonomie pour sa défense, elle ne pourrait pas espérer parvenir à créer une Communauté Politique indépendante!

Il se peut, il est même souhaitable que les Britanniques se rapprochent de l'Europe, mais c'est un mauvais service que leur ont rendu les pays européens les plus anglophiles en laissant croire que les Six accepteraient de renoncer à la lettre et à l'esprit du Traité de Rome pour adopter les propositions britanniques dans des domaines comme les productions du Commonwealth tempéré, les productions du Commonwealth tropical, l'agriculture britannique métropolitaine, le règlement financier, l'Association Européenne de Libre-Echange.

Ces pays seraient beaucoup mieux inspirés en faisant comprendre aux Anglais que l'Europe veut aller de l'avant dans sa construction non seulement économique mais politique, et qu'il est trop tard pour y rien changer.

*
* *

Quant aux reproches souvent faits depuis quelques années à la France de ne pas souhaiter le développement des structures communautaires, n'y a-t-il pas là aussi un fâcheux procès d'intention?

Chacun sait que, sans les mesures économiques et financières draconiennes prises fin 1958, la France n'eût pas pu entrer à la date prévue dans le Marché Commun et la construction de celui-ci eût été retardée d'autant. C'est à la demande de la France qu'en 1960 fut accélérée la mise en oeuvre du Marché Commun. C'est sur l'insistance de la France qu'un début de politique agricole a été mis au point en 1961. C'est la France qui a déposé les premiers projets tendant à créer une Europe politique. C'est la France qui, au cours des négociations avec la

Grande-Bretagne, a pendant quinze mois défendu le point de vue communautaire en accord total avec la Commission.

Si demain, oubliant les rancœurs qui trahissent leur mauvaise humeur contre la France, ses partenaires faisaient des propositions constructives pour l'accélération de la mise en oeuvre du Marché Commun (aboutissant à des décisions prises à la majorité et non plus à l'unanimité), voire à la fusion des trois exécutifs et peut-être même à l'élection démocratique du Parlement Européen, il me paraît certain que le Gouvernement français accueillerait ces propositions avec faveur. Le Ministre français de l'Information ne disait-il pas le 18 mars: « Quand l'Europe aura des institutions politiques communes, elle pourra se doter d'une défense commune ».

Il est d'ailleurs paradoxal que ceux-là mêmes qui tiennent le plus à l'entrée de la Grande-Bretagne en Europe soient ceux qui disent tenir le plus à la supranationalité: ils oublient simple-

ment que l'une n'est pas compatible avec l'autre, au moins pour l'instant.

Ceux qui souhaitent le plus ardemment un Parlement Européen, un Gouvernement Européen, un Etat Fédéral Européen, ceux-là devraient admettre que la Grande-Bretagne est bien moins prête que la France à accepter toutes les exigences communautaires.

Notre vœu est que le Royaume-Uni comprenne en temps utile l'intérêt supérieur de l'Europe; constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce n'est pas être mauvais Européen.

De Gaulle, croyons-nous, a rendu service à l'Europe en lui évitant de devenir un satellite des Etats-Unis, une presqu'île amarrée au continent anglo-saxon, un corps sans âme communautaire; c'est parce que, depuis seize ans nous luttons en faveur d'une Union politique et pas seulement économique de l'Europe, que nous espérons, plus que jamais, voir celle-ci naître entre ceux qui le peuvent et qui le veulent.





ENGLISH SUPPLEMENT OF THE REVIEW "BULLETIN EUROPEEN"

ALBANIA
On Stalin's Death

The tenth anniversary of Stalin's death received no notice in the Soviet bloc, but Albania's communists made a major occasion of it. The party newspaper *Zeri i Popullit* carried a long editorial on March 5 de-fending Stalin against the criticisms of his successor.

The effort of Nikita Khrushchev's revisionist group to blemish Stalin's name and... the historic period of his leadership... as a period of domination by terror, crimes, concentration camps, etc. ... are attempts to discredit the Soviet socialist order and socialist ideals, and provide grist for the mill of imperialism and reaction. ... Life has proved and is proving every day the complete falsity of the slander campaign waged by Nikita Khrushchev and his followers against Stalin. ... Fighting Stalin, the Khrushchev group tried to create conditions favorable to the expansion and triumph of its opportunistic theses ... for their dissemination in the entire international communist and workers' movement, and for the replacement of Marxism-Leninism with revisionism. That this was the clear aim of the anti-Stalinist campaign was shown even more clearly by the subsequent elaboration of the opportunistic and anti-Marxist attitudes of Nikita Khrushchev, his complete reconciliation with the treacherous and revisionist Tito clique, to rehabilitation of various renegades, and his unprincipled struggle against... those who are resolutely protecting Marxism-Leninism. ... Our party .. has never accepted the campaign of slander and discredit ... against Stalin and his works. ...

Politburo member Ramiz Alia, in a speech delivered at a party meeting, dwelt on Stalin's personality. « Today is the tenth anniversary of



West Germany's new ally offers former Defense Minister Strauss the A-bomb - "It will look much more presentable in this package". Szpilki (Warsaw)

the day the CPSU, the fraternal Soviet people, the international communist and workers' movement, the working people, and the people of the world, lost Josef Vissarionovich Stalin, that illustrious personality, loyal pupil and follower of

the immortal work of Vladimir Ilich Lenin, ardent protector and great theoretician of Marxism-Leninism, and tireless fighter for the cause of socialism and communism, the peoples' liberation and peace in the world» (Radio Tirana, Mar. 5).

POLAND

CENTRAL COMMITTEE ON AGRICULTURE

Nothing very new or notable came out of the Twelfth Plenum of the Central Committee held in Warsaw on February 26 and 27. It dealt with the decision, announced some weeks earlier by First Secretary Gomułka, to increase state investment in agriculture by major proportions. (See *East Europe*, January, p. 53 and March, pp. 13-18).

Former agricultural minister Edward Ochab was the main speaker, indicating that this sector remains under his supervisions at the Politburo level. He did not criticize the party's agricultural policy, but his recommendations were a tacit ad-

mission that previous assistance to agriculture had been inadequate and that drastic changes are needed. Ochab pointed out that to overcome the fodder shortage will require extensive long term effort and that greater supplies of fertilizer and machinery are needed. He called for investments in this sector of up to 2 billion zlotys, or « 580 million zlotys more than foreseen by the Five Year Plan ».

A large part of Ochab's speech was devoted to the state farms. After years of government subsidy, many farms are now beginning to show a profit. According to Ochab, profitable farms will receive larger land allotments from the PFZ (State Land Bank).



"Let's put it on the government expense account, since the state is going to wither away in any case".

Rahac (Bratislava)

TRADE AGREEMENTS SIGNED

Bulgarian negotiators were active on the international front, signing trade agreements with countries inside and outside the Soviet bloc. Details of the new trade protocol between Bulgaria and the USSR, signed on January 29, were reported by «Rabotnichesko Delo» on February 23.

Trade in 1963 is scheduled to total 800 million rubles, and under the pact's provisions the USSR will deliver 4,200 tractors, 4,100 trucks and a «great quantity» of oil, rolled metal and machinery. The latter will be employed in the construction of thermoelectric power stations in Dimitrovgrad, Varna, Ruse, Kremikovtsi and Burgas; the capacity of the unfinished oil refinery in Burgas is to be enlarged to five million tons.

On March 5, the New China News Agency reported the signing of a 1963 trade agreement between the CPR and Bulgaria. China will supply printing and dyeing equipment, machine tools, and textiles in return for chemical fertilizers and agricultural machinery. The agreement was signed by Peter Vaichev, deputy minister of foreign trade, and his Chinese counterpart Li Chiang.

Under the terms of a trade protocol between Bulgaria and the GDR, trade will increase 30 percent in 1963. Bulgaria will supply zinc, lead, ore concentrates, chemical products and farm produce in return for East German engineering equipment, machinery for light industry, motorcars, motorcycles and motorbikes. («Rabotnichesko Delo, February 20»).

Bulgaria and Algeria signed a trade agreement, coupled with one on technical and scientific cooperation, on February 27. Algeria will exchange iron, lead, copper, phosphate ores, citrus fruits, and fish for Bulgarian machinery, electrical equipment, chemicals and medicines.

On March 6 a Bulgarian trade delegation, headed by A. Mladenov of the Ministry of Foreign Trade, left for London to negotiate a trade

The African Students

The regime was obviously smarting over the worldwide publicity given to the demonstrations by African students on February 12 (see East Europe, March, p. 36). Bulgarians first read about it on February 24, when the youth paper «Narodna Mladezh» launched an attack on Western publications for imputing the existence of racial discrimination against colored students in the country. The «Narodna Mladezh» polemic did not mention the suppression of the student demonstration earlier in the month.

«Narodna Mladezh» invited those «who grimace about alleged discrimination to come and see the joint groups of Bulgarians and foreign students spending their vacations in the loveliest spots in our country... One can imagine, therefore, what great surprise and indignation were felt by every Bulgarian citizen on reading and hearing the recent reports published by the Western press and broadcast by Western radio stations about the African students in Bulgaria». The following day, «Narodna Mladezh» carried a picture showing two Bulgarian girls, two Bulgarian men, and

three African students at a canteen, «gathered there to dance and have a good time».

Reports to the outside world were more informative. The Bulgarian Telegraph Agency stated on February 22 that, of 370 African students, 42 had left, seven had been expelled, and another 60 had been granted exit visas.

Obviously disturbed by the possibility that stories of racial discrimination would have an adverse effect on relations with African countries, BTA on March 12 circulated a 2,000-word statement among United Nations delegations accusing the West of having been behind the demonstrations in Sofia. The statement also accused the Ghanaian press of having misinformed its readers about the situation despite «official information» offered by the Bulgarian ambassador in Accra. The BTA statement asserted that «certain diplomatic missions of Western states in Sofia, who have an interest in worsening relations between the People's Republic of Bulgaria and the African countries, have played a role in the organized actions of the several African students expelled from this country».

A R I A

agreement and protocol with Great Britain for the period covering April 1, 1963 to March 31, 1964. (BTA, March 6).

The Belgrade daily « Politika » reported on March 2 that Yugoslavia and Bulgaria had concluded a special trade agreement through the Yugoslav enterprise « Progress » and the Bulgarian enterprise « Rodopa » for an exchange of goods totaling \$12 million. This agreement was made outside the formal 1963 trade agreement between the two countries.

IRRIGATION LAGS AGAIN

After a drumfire of criticism beginning in mid-February, Radio Sofia admitted on March 2 that, of the irrigation facilities scheduled to be built by June 1963, only five percent had been completed. Although some regions such as Lovech, Yambol and Gavrovo had apparently maintained a degree of consistent construction, more typical of the general situation was Sofia City, « where on March 2 only 20 persons worked and executed hardly 37 cubic meters of digging work. The execution of this important task is also poor in the district of Plovdiv City and the Kolarovgrad and Ruse regions. Labor activity has dropped in the Plovdiv region too; whereas 6,629 persons are employed on irrigation installations, only 2,312 persons were working on March 2 ».

Delay industry generally. Robotnichesko Delo noted on March 5: « Should everything continue in the same way as hitherto, the first quarter plan will not be fulfilled at most installations. This would undermine the foundations for a timely completion and delivery for exploitation of a great number of new production capacities ».

The main causes of the slow progress were said to be lack of coordination, improper work techniques, inattention to details, absenteeism and poor scheduling.

INCENTIVES ADVOCATED FOR FARMERS

Verbal exhortations to raise farm production may not be enough, Robotnichesko Delo admitted on March 6. The official party newspaper said that, in order to meet this year's target of a 17 percent increase in output, it would be necessary to combine « enthusiasm and personal interest and economic calculation ». Among the material incentives mentioned were additional payment for higher production, distribution of a percentage bonus for achievements by individuals and brigades, and premiums for new initiatives and rationalizations.

AMBASSADORS ARRIVE

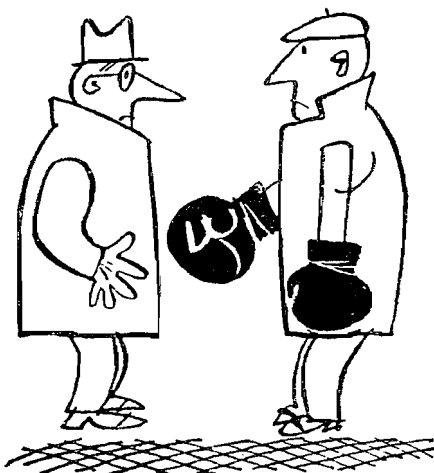
Newly - appointed ambassadors from the USSR, East Germany and Guinea presented credentials to Sofia. Nikolav Organov, the Soviet envoy, responded to a warm greeting from Dimitur Ganev, chairman of the People's Assembly Presidium, with the assurance that « In the Soviet Union high assessments is made of the remarkable contribution by Bulgaria to the struggle for peace

in the Balkans, in Europe, and in the whole world, for the unity of the forces of peace and socialism and for the triumph of communism» (Radic Sofia February 18).

The Guinean ambassador was received by Todor Zhivkov in his role as chairman of the Council of Ministers on March 1, while earlier, on February 20, the GDR's ambassador Johannes Keusch was received by Ganev.

CHILDREN'S CLOTHING CRITICIZED

The quality of children's clothing was the subject of a ministerial decree (published on February 26) which asserted that, despite the pressing demand for clothing, food and toys, production was lagging in all departments. Variety and sizes were limited and workmanship unsatisfactory. The decree said that « it is necessary to adopt resolute measures for the more rapid satisfaction of demands for infant, children's and teenagers' clothing and shoes, and children's foods and toys ».



“These are the only gloves on sale.”

Sturshel (Sofia)

KALEIDOSCOPE

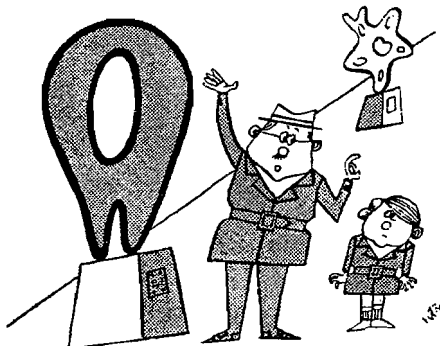
LITHUANIA

The Soviet court in Kaunas, Lithuania, decided to confiscate a widow's seaside cottage, erected a few years ago. The house in question, an 18 by 52 foot two-floor frame house with porch and utility wing, was appraised at approximately 21,500 rubles. Although ownership of a modest dwelling is perfectly legal, the court's decision was based on a government decree according to which only the income earned by «decent and socially useful work» is a justifiable source of financing for a private house. The court simply stated that «no one with a salary of from 80 to 95 rubles a month—the widow's salary—could possibly save a sufficient amount to acquire a house. In fact, this salary is about twice as much as the average worker's wage. Such a ruling may open the way to confiscation of other privately-owned houses built before the Soviets overran the country, if it is decided these homes were acquired «by unjustifiable means». (Tiesa [Vilnius], February 26, 1963).

ROMANIA
SPURRING FOREIGN TRADE

The report, published in Scinteia on February 1, that foreign trade increased by 9 percent in 1962—3.2 percent less than the planned target for the year—sparked a determined effort on the part of the Ministry of Foreign Trade to close the gap. Trade agreements subsequently signed with countries inside and outside the Soviet bloc pointed toward expansion.

The most significant agreement was one signed with the USSR, which accounts for more than 40 percent of Rumania's foreign trade. Under the terms of the agreement of February 22, trade between the two countries is scheduled to rise 16 percent in 1963, according to the Soviet publication Foreign Tra-



A dig at contemporary sculpture: "See, that's the way your mouth looks when you yawn without covering up".

Ludas Matyi (Budapest)

de (No. 1), which put the 1962 volume at 600 million rubles. A trade volume of 700 million rubles would maintain the Soviet share of Rumanian trade at 400 percent.

In other agreements with communist countries, it was announced on January 5 that protocols covering 1963 to 1965 had been signed with Outer Mongolia, and that an increase of 17 percent over 1962 was foreseen in trade with Poland. (Scinteia, February 19). A rise over the previous year was also envisioned in the 1963 trade protocol signed on February 26 with Czechoslovakia.

Substantial increases were also indicated in agreements signed with Western nations. A three-year protocol signed on February 22 with France calls for a 50 percent increase in trade turnover over the earlier period, at a yearly rate of 370 million new francs. Rumania will deliver oil, oil-field equipment, chemicals and food products in return for French iron and steel pro-

ducts, and textiles. There has been a steady increase in the volume of trade with France over the past years, particularly since 1959. (Agerpress, February 22).

In Belgium, thirteen corporations dealing largely in electrical products, metals and chemicals, banded together to organize La Belge-Roumaine Société Coopérative to foster the sale of Rumanian goods in Belgium, including wood products, paper, and food; the proceeds of the sales will finance Belgian exports to Rumania. (Radio Bucharest, February 28).

On March 4, Scinteia quoted a letter published in the London Times on February 22 in which a group of British businessmen complained about the restraints placed on the importation of Rumanian meat into Britain. The letter said: «It is hard for Rumanians to get rounds they require by exports: Rumania has therefore offered to sell to Britain meat in the amount corresponding to 3.2 percent of the total British imports of meat. Rumania, which the UN Economic Commission described as one of the European countries with the most dynamic economy, effective 1960 placed orders with British firms in a total amount of 28 million pounds... Other more gigantic orders for steel, chemicals, textiles and other products are being discussed».

FOR OUR FRIENDS

All correspondence and eventual requests to collaborate with «Europeast Bulletin», should be sent to the following address

Larga Chigi 19
Roma

M. GIUSEPPE CARON, vice-président de la C.E.E. nous dit...

...Comment informer l'Europe des problèmes du Marché Commun

Nous reproduisons ici les passages essentiels d'une conférence faite le 28 Janvier dernier, à l'Université de Liège, par M. Giuseppe Caron, vice-Président de la C.E.E. spécialement chargé de l'information. Dans cette conférence M. Caron a notamment exposé les principes directeurs d'une politique de l'information à la mesure des problèmes posés par le Marché Commun,

« Il apparaît logique qu'un organisme international fondé par l'accord de six gouvernements, qui ont décidé en 1957, par la signature apportée solennellement au Traité de Rome, d'établir un marché commun et d'en confier la gestion à des institutions communes se donne un service d'information capable de faire connaître à l'opinion publique les objectifs, les voies et moyens, et les résultats de l'action communautaire.

Mais l'action de l'information communautaire ne peut et ne doit pas s'arrêter à la diffusion des nouvelles sur l'activité des institutions, elle doit aussi et surtout contribuer à la formation d'une conscience européenne parmi les populations.

Non sans raison, parmi les tâches qui sont énumérées dans l'article 2 du traité du Rome, la dernière de ces tâches, par ordre d'énonciation, indique que la Communauté a pour mission de promouvoir... « des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit ». La signification est implicite dans la formulation. Les relations plus étroites sont, au terme du processus d'intégration, l'unité de l'Europe, et c'est dans ce sens que l'interprète l'assise populaire des Communautés européennes, c'est-à-dire le Parlement européen qui représente les élus des peuples des six pays faisant partie de la Communauté.

La tâche de l'information européenne est donc également celle — si l'on peut dire -- de « populariser » les activités communautaires pour contribuer à préparer les Européens à prendre conscience de l'unité de l'Europe qui se réalise progressivement. C'est donc aussi une mission de formation du citoyen européen qui incombe à nos Services, et nous pouvons dire que cette tâche est en bonne voie d'exécution.

« Je voudrais qu'il soit clair que la tâche du service d'Information des Communautés n'est pas de lancer des campagnes de propagande. Son activité doit se développer avec prudence, en répondant aux sollicitations du public et en assurant, en premier lieu, une information objective sur le Traité, sur les décisions prises et sur leur application.

Deuxièmement, il incombe au service d'Information d'assurer une information générale qui montre le lien existant entre les décisions et les objectifs finaux que les Traités se proposent.

Troisièmement, enfin, le Service doit informer l'opinion publique et particulièrement les secteurs du personnel enseignant et de la jeunesse, suivant les principes énoncés dans les préambules des Traités européens, en étroite collaboration avec les organisations nationales et privées.

« L'activité du service commun de Presse et d'Information,

en 1962, a principalement porté sur la réalisation d'enquêtes de presse d'opinion, et sur l'établissement de relations de travail avec les organisations publiques ou privées qui agissent, dans chacun des pays, sur l'opinion publique nationale.

Pour la première fois, une enquête d'opinion a été effectuée dans les six pays de la Communauté européenne par un groupe d'instituts spécialisés. Les principaux résultats de cette enquête ont été portés à la connaissance du Parlement Européen et rendus publics à la fin de l'an dernier.

Une seconde phase de l'enquête, portant non plus sur l'évaluation des attitudes, mais sur l'analyse des motivations et l'étude des canaux d'information, est en préparation.

Une autre étude, portant notamment sur la place réservée, dans la presse des pays membres et dans la presse britannique, aux informations sur la Communauté, a été réalisée au début de 1962.

Les résultats en ont été publiés en français et en anglais, dans le numéro de novembre 1962 de la revue « L'enseignement du Journalisme », éditée par le Centre international d'Enseignement supérieur de Journalisme, de l'Université de Strasbourg.

A l'intérieur de la Communauté l'effort d'information a porté plus particulièrement, en 1962, sur les milieux syndicaux

LA RELANCE DE BRUXELLES

Après une période de stagnation de plusieurs mois due à l'arrêt des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne, la Communauté économique européenne est en passe de recevoir une nouvelle impulsion tant politique qu'économique. A l'occasion de la centième réunion du Conseil des ministres de la Communauté, M. Gerhard Schroeder, ministre fédéral des Affaires étrangères, a analysé du point de vue tant intérieur qu'extérieur la crise de la C.E.E., et a défini les principes sur lesquels, selon lui, devrait être fondée son action future. Ceux-ci ont été approuvés par tous les délégués.

De l'avis du ministre allemand, il convient de surmonter cette crise pour permettre l'élargissement géographique de la Communauté, dans l'intérêt des six pays membres et de l'ensemble du monde libre. M. Schroeder a déclaré textuellement:

(suite de la p. 5)

et ouvriers, les milieux agricoles, les organisations d'enseignement, les mouvements de jeunesse et d'éducation des adultes. Une enquête a été lancée, d'autre part, auprès des organisations féminines.

« Le but principal de l'information communautaire est de populariser l'Europe, la réalité de l'Europe, l'irréversibilité du processus d'intégration, la connaissance réciproque des Européens. Nous devons faire connaître l'Europe dans tous les milieux par les moyens les plus appropriés, porter l'idée européenne dans les familles, la faire sentir aux populations, aux jeunes surtout, comme une chose vivante et non seulement comme une créature de politiciens illuminés, de marchands habiles ou de technocrates fussent-ils, comme on dit maintenant, des « Eucocrates ».

« Ce rassemblement européen représente un renforcement de l'Ouest. Et dans l'antagonisme qui continuera longtemps encore, certainement, à opposer l'Est à l'Ouest, l'Europe unie au sein de l'Alliance atlantique avec les Etats-Unis d'Amérique est un partenaire de même valeur, un partenaire indispensable pour venir à bout de cet antagonisme entre l'Est et l'Ouest ».

M. Schroeder a défini ensuite en quatre points les principes qui devraient inspirer le travail de la Communauté:

Le développement des relations extérieures

« Je parlerai d'abord du développement harmonieux du processus d'intégration, c'est-à-dire de la mise en oeuvre du Traité de Rome dans tous les domaines auxquels s'étend le Traité, à un rythme aussi régulier que possible. Le développement antérieur s'est effectué, je crois qu'il n'y a pas de doute sur ce point, à une cadence inégale. Nous avons enregistré d'excellents résultats dans certains domaines, mais il nous faut constater que d'autres sont restés sensiblement en arrière. Il y a donc nécessité de rattraper le temps perdu dans certains de ces domaines. Pour prendre l'exemple d'un domaine très en retard, je vous parlerai du développement des relations extérieures. Je reviens à l'échec des pourparlers européens d'adhésion et d'association. Je vous rappellerai qu'il n'y a pas encore de politique commerciale commune et vous fais remarquer que les relations extérieures ont également été négligées dans le secteur agricole. Parmi les autres secteurs retardataires, je mentionnerai la politique fiscale, la politique des transports et la politique de l'énergie ».

La synchronisation du travail à venir

« Je crois qu'il nous faut répartir aussi également que possible les avantages et les inconvénients des mesures de la Communauté à l'égard des différents Etats partenaires. Nous ne pouvons pas accepter un système de prestations anticipées, surtout de la part de pays qui ont déjà, à l'heure actuelle, fourni par anticipation des prestations considérables. Un exemple: la contribution allemande à la politique agricole a été fournie dans l'attente de progrès futurs. Ainsi, nous avons renoncé à des droits garantis contractuellement comme le contingentement et les prix minima. Nous avons assumé des charges financières considérables. Nous avons ouvert aux pays producteurs des chances importantes sur le marché allemand. Mais nous n'avons pas assisté à ce qui était la condition intérieure et extérieure de ces prestations anticipées: la réalisation de nos espoirs de voir s'étendre le Communauté économique européenne ».

Lutte contre la dispersion et l'éclatement

« Une concentration de la procédure du processus d'intégration est, à nos yeux, d'une grande importance. Les intérêts divergents doivent être réfrénés et parmi eux figurent, à notre avis, la scission entre les Conseils des ministres spécialisés et le Conseil des ministres en général, telle qu'elle s'est produite surtout dans le domaine de l'agriculture. Le Traité de Rome ne connaît que le Conseil des ministres tout court. Tous les ressorts particuliers sont étroitement liés les uns aux autres: la politique a-

agricole avec la politique commerciale, avec la politique des prix, avec la politique sociale, avec la politique conjoncturelle. A notre avis, un développement harmonieux dans le sens que nous venons de dire ne peut être obtenu que par une concentration. Cela conduit à réclamer que les décisions engageant les gouvernements ou les Etats membres ne puissent être prises qu'au sein du Conseil des ministres proprement dit, à moins que celui-ci ne délègue expressément ses pouvoirs à d'autres organismes. A notre avis, nous devons naturellement nous féliciter que des réunions aient lieu entre ministres spécialisés en vue de préparer les décisions du Conseil des ministres; mais nous ne pouvons reconnaître comme obligatoires que les décisions prises conformément aux principes que nous venons de mentionner».

Un programme de travail annuel

« Pour terminer, un quatrième principe: c'est la nécessité d'un programme de travail concret. A notre avis, nous avons besoin d'un programme, disons pour la durée de cette année. Ce programme devrait contenir les questions considérées dans chaque cas comme essentielles par la majorité des pays membres. Nous voulons éviter en tout cas de voir se produire une sorte de guerre des préalables qui risquerait de bloquer tous les travaux. A notre avis, toutefois, un objectif positif et que nous croyons pouvoir atteindre, c'est de parvenir à une bonne solution positive et synchronisée de ces problèmes ».

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, et selon le ministre allemand, rien ne doit se produire qui risque d'entraver ou de compliquer l'adhésion ultérieure de ce pays. Cela ne signifie pas pour autant l'octroi d'un droit de veto à l'Angleterre. Les contacts multilatéraux de

MESSAGE DU 1^{er} MAI

aux travailleurs des pays de dictature

par Omer Becu, Secrétaire général de la Confédération internationale des Syndicats libres

Travailleurs des pays soumis à la dictature,

En ce Premier Mai, et comme les années précédentes, la Confédération internationale des Syndicats libres vous adresse son salut fraternel. Où que vous soyez, que vous soyez exploités par une dictature communiste, fasciste ou militaire, que vous viviez en Espagne ou en Union Soviétique, en Hongrie ou Paraguay, en Chine, en Pologne ou encore dans d'autres pays assujettis à un régime dictatorial, vous pouvez être convaincus que les organisations syndicales libres vous soutiennent dans votre lutte pour la liberté et la démocratie. Nous formons une confédération de syndicats libres parce que nos organisations affiliées ne dépendent ni d'un Etat, ni d'un parti, ni d'un employeur.

Les syndicats de vos pays ne sont pas de véritables organisations de travailleurs, mais bien des agences aux mains d'un gouvernement ou d'un parti d'Etat. Les dirigeants de ces soi-disant syndicats tentent de vous persuader que pour vous le droit à de véritables négociations collectives, le droit à des salaires convenables, le droit de grève, n'ont pas de raison d'être puisque — selon leurs dires — les usines vous appartiennent. Cela est faux. Les usines appartiennent à vos oppresseurs, à ceux qui vous traitent comme des instruments de travail dont on exige sans cesse une production accrue.

Bien que les régimes dictatoriaux aient pour principe de nier l'existence de prisonniers politiques, des amnisties ont cependant été annoncées récemment dans certains pays et des prisonniers politiques qui, bien qu'innocents, ont souffert pendant de nombreuses années dans les prisons et les camps de concentration, ont été libérés. Mais une amnistie prononcée à l'égard de ceux qui ont été punis pour avoir commis des actes qui, dans tout le monde libre, sont considérés comme normaux et légaux, ne peut effacer de notre mémoire toutes les persécutions, arrestations, condamnations par des tribunaux secrets et déportations dont ont été victimes les travailleurs. Pour nous, syndicalistes libres, la lutte ne se termine pas dès l'instant où des personnes injustement arrêtées sont libérées de leurs prisons. Notre combat ne connaîtra aucune trêve tant que les travailleurs n'auront pas atteint les objectifs pour lesquels ils luttent, tels le droit d'être des dirigeants syndicaux véritables, de négocier librement leurs contrats collectifs, le droit d'avoir recours à la grève en tant qu'arme contre l'exploitation, celui d'obtenir des salaires convenables, des logements décents et des conditions de travail humaines. Nous poursuivrons la lutte jusqu'à ce que disparaisse toute forme d'exploitation des travailleurs, telle que la compétition au travail, le travail de choc, les engagements obligatoires en ce qui concerne la production les prestations de travail non rémunérées de nuit ou le dimanche le déplacement forcé des travailleurs.

Notre combat ne cessera que lorsque seront anéantis les syndicats contrôlés par l'Etat qui sévissent dans vos pays et que leur succéderont des organisations syndicales authentiques. La Confédération internationale des Syndicats libres est convaincue que le jour viendra où vous pourrez occuper la place qui vous revient de droit dans la grande famille du mouvement syndical libre.

LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME A BERLIN

Au nom du présidium du Comité « UNTEILBARES DEUTSCHLAND » (Allemagne indivisible), le Dr. W. W. Schuetz, secrétaire général de cet organisme, a remis le 3 avril 1963, une requête à M. John P. Humphrey, directeur de la Commission des Droits de l'Homme, réunie à Genève.

Cette requête fait état de nouvelles violations des Droits de l'Homme commises à l'est du mur qui divise Berlin et l'Allemagne. Elle est rédigée dans les termes suivants:

Le 25 septembre 1962, le Comité « Unteilbares Deutschland » (Allemagne indivisible) a porté plainte auprès de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, à New York, pour violation des Droits de l'Homme commises depuis l'érection du Mur à Berlin. Les violations y mentionnées continuent.

En apposant leur signature au bas de la Charte des Nations Unies, tous les Etats membres se sont engagés unanimement à baser leurs actes sur les Droits de l'Homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, à renforcer et à promouvoir le respect des Droits de l'Homme et la garantie de la liberté pour tous,

(suite de la page 7)

tous les pays membres avec la Grande-Bretagne devraient reprendre comme avant l'arrêt des négociations.

Les propos tenus par M. Schroeder ont abouti à un premier résultat concret: outre qu'ils ont reçu l'approbation des membres de la C.E.E., il a été décidé que les suppléants des ministres s'attacheront à élaborer à Bruxelles un programme d'action du Marché commun pour 1963.

sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion.

La Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies est donc priée de constater qu'au-delà du Mur qui coupe en deux Berlin et l'Allemagne, des libertés humaines et droits fondamentaux essentiels sont entravés en permanence.

Au coeur de la ville de Berlin passe un mur de barbelés, mira-



dors, sentinelles et autres installations militaires.

Des habitants qui désirent se rendre paisiblement d'une partie de la ville dans l'autre, en sont empêchés par la force. Nombreux sont ceux qui ont été tués au cours de cette tentative.

De nombreux autres y ont encore été condamnés à de longues années d'emprisonnement.

Trois millions et demi de Berlinoises qui étaient habitués à se rendre visite d'une partie à l'autre de la ville et à prendre part à des manifestations culturelles ou sportives sont désormais privés de cette vie en commun.

500.000 Berlinoises ont, avant que le Mur soit construit le 13 août 1961, traversé quotidiennement la frontière des secteurs entre Berlin-Ouest et Berlin Est. Ils en sont maintenant empêchés par la force. Les liens étroits qui existaient à Berlin et entre Berlin et ses environs sur le plan familial affectif, religieux, culturel, économique et sportif ont été coupés par le Mur.

On se rendra compte de l'interdépendance du trafic des personnes entre Berlin-Ouest et Berlin Est si l'on songe qu'en 1960, donc avant l'érection du Mur, 30 millions de billets ont été délivrés à des habitants de Berlin Est et de la zone d'occupation soviétique dans des moyens de transport de Berlin-Ouest.

Plus de 60.000 habitants du secteur Est ne peuvent plus, depuis le 13 août 1961, se rendre à leur travail à Berlin-Ouest.

Des gens sont privés de leur liberté ou perdent même la vie pour la seule raison qu'ils désirent se rendre de la partie Est de Berlin dans la partie Ouest ou d'une partie de l'Allemagne dans l'autre.

Des hommes épris de liberté, habitants de Berlin-Ouest ou de l'Allemagne occidentale, sont même enlevés et persécutés en raison de leur activité politique.

Le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle est même violé par la « responsabilité familiale»: si un membre d'une famille est en opposition avec le régime en vigueur, des représailles sont exercées contre des familles entières.

Le bilan de la terreur entre 1945 et 1963 est le suivant:

158 condamnations à mort,
439 peines de réclusion à vie,
28.400 autres peines privatives de liberté dont certaines de 20 ans et davantage

(suite de la page 8)

21.930 arrestations politiques. Pendant cette période, environ 46.800 hommes, femmes et jeunes gens ont, au total, dû expier leur conviction politique ou leur croyance par la perte de la liberté ou de la vie.

12.000 détenus politiques environ se trouvent actuellement dans les prisons et maisons de réclusion, parmi eux des adolescents et des malades qui ont un droit particulier à être graciés et libérés.

Des milliers de personnes ont été chassées de force de leurs maisons et appartements parce qu'un «no mans' land» a été aménagé long du Mur et de la frontière des secteurs. 3.800 évacuations forcées ont pu être comptées avec certitude rien qu'à Berlin.

Ceux qui habitent au-delà du Mur se voient refuser de force le droit de pensée, la liberté de conscience et de religion, le droit de professer leur religion ou leurs convictions seuls ou en commun, en public ou en privé, par l'enseignement, l'exercice et les offices divins. Des paroisiens ne peuvent plus fréquenter leur propre église, des prêtres ne peuvent plus rendre visite à leurs fidèles.

Par suite de la division de Berlin, de la division de l'Allemagne, les habitants n'ont même plus le droit de se rendre dans les cimetières situés au-delà du Mur et de la frontière internationale.

Le libre échange de professeurs et d'étudiants ne peut plus avoir lieu.

Le libre achat de livres, revues et journaux est interrompu.

Le Comité «Unteilbares Deutschland» prie la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies de constater que les conditions inhumaines régnant de l'autre côté du Mur qui coupe Berlin et l'Allemagne représentent une violation des Droits de l'Homme. Le Comité «Unteilbares Deutschland» est prêt à fournir la preuve de chacun des cas d'inhumanité indiqués ci-dessus.

PLUS D'UN MILIARD DE DOLLARS POUR LE PROGRAMME SPATIAL EUROPEEN

Le projet a été présenté à 9 Pays européens par «Eurospace».

L'«Eurospace» est une organisation continentale qui réunit 125 groupes industriels de 9 Pays d'Europe (Belgique, France, Allemagne occidentale, Angleterre, Italie, Norvège, Hollande, Suède et Suisse). Au début d'avril l'«Eurospace» a présenté une série de propositions pour un programme spatial européen mis au point après 18 mois de travaux par plus de 500 ingénieurs.

Commentant le programme proposé, M. Jean Delorme, Président de l'organisation, a dit: « Si les Pays européens ne veulent pas rétrocéder dans les cinquante années à venir au rang des nations sous-développées, ils doivent immédiatement faire les premiers pas pour entrer dans ces nouveaux domaines de la science. »

DETAIL DES PROPOSITIONS

Les propositions sont essentiellement articulées en cinq points: étude pour un système de satellites de télécommunications; étude pour un satellite d'assistance radiophonique à la navigation maritime; étude sur les possibilités de développement des missiles vecteurs déjà disponibles en Europe; étude sur les bases de lancement; étude regardant la phase la plus avancée du programme; voïs humains dans l'écapse, propulsion nucléaire et fusées satellites météorologiques, propulsion électrique et aéronefs.

LE FINANCEMENT

Le montant nécessaire pour la réalisation de ce programme serait de plus d'un milliard de dollars. Pour les quatre premières années, il faudrait prévoir environ les deux tiers de cette somme auxquels viendraient s'ajouter environ 360.000 dollars que les Etats européens ont déjà décidé en partie de consacrer à deux programmes de recherche spatiale continentale, *Eldo* et *Esro*.

L'«EUROSPACE» NE CHERCHE PAS À USURPER LES FONCTIONS DES GOUVERNEMENTS

Dans la préface du projet, M. Jean Delorme précise que l'«Eurospace» ne cherche aucunement à usurper les pouvoirs ou les fonctions des gouvernements et que « les grandes ressources intellectuelles disponibles dans les Pays européens peuvent contribuer efficacement à un effort original, même s'il est relativement restreint et aider en même temps à la réalisation du programme spatial américain ». Ajoutons que la NASA des Etats-Unis a prévu pour la période 1962-65 un fonds de recherche spatiale dont le milliard de dollars de l'«Eurospace» ne représente que les 35%.

LE PROBLÈME DE LA PAIX ET DE LA

II

Négligeant de mentionner les nombreuses initiatives privées entreprises dans divers pays, surtout en Angleterre et en Amérique, pour prévenir et empêcher la guerre (comme par exemple la *International Arbitration and Peace Association* fondée à Londres en 1889, et qui est à l'origine du Bureau de la Paix de Berne, plus tard transféré à Genève), il convient de rappeler qu'à la Conférence de la Haye, en 1899, fut conclue entre de nombreux États, une « Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux ». Par cette Convention (confirmée avec quelques adjonctions et amendements à la seconde Conférence de 1907) fut instituée une « Cour permanente d'arbitrage » qui commença à fonctionner en 1902 (6). Au moyen de l'arbitrage on pensait que tous les contrastes entre États auraient pu être composés juridiquement; mais la réalité fut bien loin de correspondre à cet espoir. La faiblesse de l'institution, pourtant définie soigneusement par des normes procédurales précises, provenait essentiellement du fait que le recours à l'arbitrage était *facultatif* et non obligatoire. On avait bien proposé de le rendre obligatoire, mais cette proposition n'obtint pas les votes nécessaires pour son approbation. Et l'on ne saurait passer sous silence que même dans le cas où celle-ci eût été obtenue, elle n'aurait eu qu'une valeur purement théorique, manquant alors entièrement une véritable organisation internationale.

Une première et grandiose tentative pour constituer une telle organisation fut effectuée, comme on le sait, avec le Pacte de la Société des Nations, inséré dans les traités de paix qui mirent fin à la première guerre mondiale (1919). Pour la prévention des conflits et pour la résolution pacifique des controverses, on institua, avec le même Pacte, une Cour permanente de justice internationale. Mais on admettait aussi le recours à un jugement d'arbitrage. Il faut prendre garde que le Pacte ne faisait absolument pas interdiction de la guerre, et qu'il obligeait seulement les membres de la Société à tenter d'abord une voie pacifique, en cas de controverse. L'art. 12 déclarait en effet: « Tous les membres de la Société conviennent que s'il surgissait entre eux une controverse susceptible d'amener à une rupture, ils soumettront la question à un arbitrage ou à un règlement judiciaire, ou encore à l'examen du Conseil. Ils conviennent en outre qu'en aucun cas ils n'auront recours aux armes avant que ne soient écoulés

Nous donnons ci-dessous la seconde partie de l'ouvrage de
Del Vecchio, dont la première partie a été publiée

(avril 1902)

trois mois à dater du jugement d'arbitrage ou de la décision judiciaire, ou de la relation du Conseil ». D'autres dispositions tendaient à limiter encore la possibilité (juridique) de la guerre, en la déclarant illicite dans certains cas; ce qui aurait dû avoir pour conséquence une action de la Société et de ses membres pour la protection du droit (7).

Grand travail et sous bien des aspects appréciable, que celui qui fut accompli par la Société et par ses divers organes pour promouvoir des accords internationaux, notamment aux fins du progrès social en général. Mais certains défauts de sa structure et surtout le peu d'empressement de nombreux gouvernements à reconnaître l'autorité supranationale du nouvel organisme (si bien que beaucoup d'États, après y avoir adhéré, s'en détachèrent), rendirent bien vite évident que la Société n'avait pas en réalité les moyens adéquats pour atteindre son but essentiel, c'est-à-dire pour assurer la paix du monde.

Une tentative pour résoudre encore plus radicalement le problème, en décrétant la condamnation absolue de la guerre et le renoncement à s'en servir comme instrument de politique nationale, fut faite avec le célèbre Pacte Kellogg conclu entre quinze États à Paris en 1928 et entré en vigueur en 1929.

Mais les signataires mêmes du Pacte déclarèrent que ce renoncement devrait être entendu com-



LA GUERRE À L'ÉPOQUE MODERNE

essai de notre directeur, professeur Giorgio
 publié dans le numéro précédent de la revue
 (1963)

me subordonné à certaines conditions et exceptions en réservant, avant tout, le principe de la légitime défense; principe qui, en cette occasion, fut défini par certains États avec une extrême ampleur, pour préserver le contrôle direct d'intérêts particuliers, même lointains et indirects (c'est ainsi, par exemple, que les États Unis d'Amérique affirmèrent une fois de plus, pour la circonstance, la doctrine de Monroe).

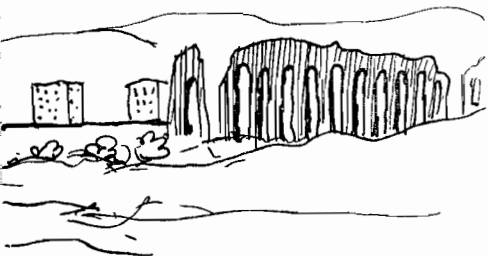
Mais ce Pacte n'eut pas lui non plus une réelle efficacité: pas plus que d'autres accords analogues (comme par exemple celui de Locarno en 1925), conclus à cette époque environ, entre divers États, pour éloigner le danger de la guerre. L'insuffisance de ces accords dérivait non seulement des réserves expresses ou tacites de leurs participants mêmes, mais encore du fait que les obligations contractées n'étaient pas appuyées par un système de garanties valides pour leur observance (tandis que celles qui étaient offertes par la seule organisation existante, c'est-à-dire la Société des Nations, étaient elles aussi insuffisantes). Il est évident que toute délibération collective peut être frustrée tant qu'une partie a en fait le pouvoir de la violer sans qu'il y ait d'autre part des moyens adéquats pour en empêcher la violation. Ce n'est donc pas à tort qu'on a dit, en usant d'une formule presque lapalissienne, que « pour faire la paix il faut être deux, tandis que pour faire la guerre il suffit d'un

seul ». Des agressions unilatérales sont toujours possibles, surtout de la part d'un gouvernement despotique; et les bonnes intentions, les désirs d'assurer la paix et jusqu'aux desseins les mieux étudiés dans ce but ne suffisent pas, comme l'expérience l'a, hélas, démontré, à préserver le monde des plus graves conflits.

Le début de la seconde guerre mondiale (1939) — la plus grande catastrophe qui ait jamais bouleversé le genre humain — marqua pratiquement la fin de la Société des Nations, qui ne survécut encore quelque temps que pour quelques services secondaires. Mais la guerre n'était pas encore terminée que déjà on jetait les bases (par la Déclaration de Washington du 1^{er} janvier 1942 etc.) d'une nouvelle organisation qui devait prendre la place de celle qui avait désormais décliné: si vive et si répandue était l'aspiration des peuples à un système de coexistence pacifique qui empêchât à l'avenir l'épouvantable fléau de s'abattre à nouveau.

À la Conférence de San Francisco (avril-juin 1945) fut délibérée la Charte (ou Statut) de l'Organisation des Nations Unies. Les buts de celle-ci sont, en substance, les mêmes que ceux qui avaient déjà été posés à la base de la Société des Nations; mais dans la nouvelle organisation ces buts étaient davantage mis en lumière, en rapport avec ces exigences de raison naturelle qui, déjà postulées par la philosophie du droit, avaient désormais pénétré dans la conscience publique. Ainsi furent explicitement reconnus et affirmés la valeur et la dignité de la personne humaine, puis le respect des droits humains et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, sexe, langue ou religion. Fonctions et fins spécifiques de l'Organisation furent déclarés le maintien de la paix et de la sécurité internationale, le développement des relations amicales fondées sur le respect des principes de l'égalité juridique et de l'autodétermination des peuples, la réalisation de la coopération internationale pour la solution des problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires. Les mêmes principes fondamentaux, exprimés dans la Charte ou Statut, furent affirmés à nouveau de façon plus détaillée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) (8).

Que de tels principes, conformes en substance à la meilleure tradition de la *philosophia perennis* et convalidés par les démonstrations et les analyses rigoureuses des écoles les plus réputées de la philosophie moderne, méritent pleine approbation, il est presque superflu de le dire (9).



Mais si on examine de plus près la structure de l'Organisation des Nations Unies, il apparaît clairement qu'elle est assez défectueuse, et que quelques unes de ses dispositions sont en contradiction directe avec les principes si solennellement affirmés. Contrairement au principe de l'égalité juridique des nations grandes et petites (*equal rights of nations large and small*) et de l'égalité de souveraineté de tous ses membres (*sovereign equality of all its members*), l'Organisation a établi avant tout une distinction entre ses membres originaires et ceux à admettre par la suite; elle a attribué à cinq des premiers (Chine, France, Russie, Grande Bretagne et États-Unis d'Amérique) un pouvoir absolument prépondérant, soit quant à l'admission de nouveaux membres (pour laquelle on demande le vote *unanime* de ces cinq), soit quant à toutes les autres matières principales. Mais tandis que pour les nouveaux membres la règle veut qu'ils soient obligés au respect des principes susdits (c'est-à-dire des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous), rien de tel n'est observé au regard de ces cinq États, pourvus de pouvoirs si exceptionnels; si bien que l'un d'entre eux qui dans sa constitution viole manifestement les droits d'égalité et de liberté, n'en est pas moins libre d'empêcher par son propre vote l'admission de certains autres qui au contraire respectent et garantissent ces droits. Les conséquences de cet état de choses (qui est en contradiction non seulement avec la justice, mais encore avec la logique la plus élémentaire) sont une faiblesse intrinsèque et une sorte de crise, encore que latente, de l'Organisation tout entière, laquelle n'a pu, pour cette raison, atteindre une véritable universalité. Et même si l'exclusion injustifiée de certains États ultracivilisés cessait, comme elle a cessé en partie (10), il n'en resterait pas moins l'anomalie d'une condition d'infériorité dans laquelle ils se trouvent placés face à d'autres privilégiés, dans la même Organisation.

Mais il faut signaler une autre imperfection, non moins grave. L'Organisation ne part pas du principe qu'il existe une obligation, pour tous les États, de s'associer en vue d'une coexistence pacifique; elle suppose, au contraire, que le lien social en général, de même que le fait d'adhérer à elle-même, ne dépendent que de la volonté arbitraire des États. La Charte déclare que l'Organisation laisse subsister intégralement la souveraineté de ses États membres, et qu'elle n'est pas autorisée à intervenir dans les matières qui appartiennent à la juridiction interne de chacun d'eux (art. 2 n. 7); une maxime qui a, en outre, le défaut de prêter au doute dans son interprétation. Ni l'Assemblée Générale, ni le Conseil de Sécurité, ni le Conseil Économique et Social n'ont un véritable pouvoir législatif; car on ne saurait à coup sûr considérer comme tel la faculté de prendre des résolutions dans des cas particuliers, ni celle de faire des « recomman-

dations » dans des hypothèses déterminées (art. 36, 38, 62 etc.), ni celle de préparer des dessins de conventions qui devraient être ensuite ratifiés par les divers États.

Il est bien vrai que si la paix était menacée, le Conseil de Sécurité peut inviter les États membres à mettre à sa disposition des forces armées (art. 43); mais ceci, après des accords qui doivent être conclus dans chaque cas, accords qui devraient être ensuite ratifiés par les États, selon leurs constitutions respectives.

L'Organisation n'a donc pas des bases assez solides pour assurer le plein accomplissement de sa haute mission. Il est prévu, par la Charte même, l'hypothèse que les parties d'une controverse ne veuillent pas la résoudre par un des procédés indiqués dans ce but; la question resterait alors, en ce qui regarde l'Organisation, irrésolue. Ce n'est que dans le cas extrême d'une menace directe ou d'une rupture de la paix que l'on adopterait des mesures d'ordre militaire (art. 42); mais ceci même, seulement dans les conditions et les limites indiquées ci-dessus. Il est en outre significatif que dans la Charte même soit expressément reconnu le droit de chaque État, fût-il membre de l'Organisation, à se défendre par soi-même en cas d'agression (*right of self-defense*, art. 51) jusqu'à ce que le Conseil de Sécurité puisse prendre des mesures aptes à rétablir la paix et la sécurité.

Les observations critiques que nous venons d'exposer n'empêchent pas, toutefois, que l'Organisation des Nations Unies ne doive être appréciée comme la plus importante tentative accomplie jusqu'ici pour établir un ordre unitaire parmi toutes les nations du monde. Aussi défectueuse qu'elle soit, elle peut rendre et a déjà rendu de grands services à la cause de la paix et du progrès humain à travers plusieurs de ses institutions, parmi lesquelles il faut mentionner particulièrement la Cour internationale de Justice (qui a remplacé avantageusement l'analogue Cour permanente de Justice internationale, fondée par la Société des Nations) et le Conseil économique et social, tendant à promouvoir des conditions de plus grand bien-être et des possibilités de travail pour tous (*full employment*, art. 55): moyens indirects mais de grande importance en vue de faciliter les rapports pacifiques entre les Nations. Il est juste de noter en outre que l'Organisation des Nations Unies a apporté une certaine amélioration dans les régimes coloniaux, avec le système (qui n'a pas été toutefois appliqué de façon équitable) de l'administration fiduciaire internationale (*international trusteeship system*).

Il est donc de notre devoir de souhaiter que — contrairement à ce qui advint pour la Société des Nations — l'Organisation des Nations Unies ne soit pas destinée à être emportée par une nouvelle guerre mondiale, mais qu'elle se développe au contraire et corrige ses imperfections par de courageuses réformes, inspirées par

Une intéressante initiative

FONDATION DEFENSE DE L'HOMME

Un plan d'action en vue d'une coopération effective à la Promotion
et au Progrès des pays sous-développés.

Première partie

La justification de l'élaboration d'un plan général d'action de la Fondation Défense de l'Homme en vue d'une coopération effective à la promotion et au progrès des pays sous-développés, - le Tiers-Monde, ressort clairement des considérations découlant du Rapport de la Commission d'Agriculture sur la Campagne Mondiale Contre la Faim, présenté le 16 Janvier 1962 par M. Pierre Bourgoïn et dont voici un extrait publié dans les « Nouvelles du Conseil de l'Europe » en Février 1962.

« Après avoir exposé les risques du déséquilibre entre le niveau de vie des Hommes, le Rapporteur parle de l'action entreprise par les peuples opulents en faveur des peuples sous-développés. On a calculé qu'en l'an 2000 la population du globe aura atteint 6 milliards d'unités, 80% de ces 6 milliards habiteront les pays actuellement sous-développés. Il est facile de prévoir tous les drames de la Faim qu'impliquent ces chiffres. Pour les pays qui ont de gros retards dans leur organisation, le problème consiste à donner aux hommes les compétences techniques qui leur manquent.

La FAO, s'est attachée à organiser une action en établissant des priorités suivant l'urgence des

problèmes à résoudre. Le Directeur de cette organisation, M. Sen, a fait approuver le principe d'une « Campagne Mondiale contre la Faim » qui se déroulerait de 1960 à 1965.

Cette Campagne se propose de démontrer que le seul moyen d'aboutir consiste à mettre les peuples déshérités en état de se suffire à eux-mêmes. Elle est menée simultanément sur trois fronts: information et éducation, recherche, étude des projets d'action ».

CONSIDERATIONS D'ORDRE GENERAL

Existe-t-il un vaste plan concerté entre Occidentaux pour le développement du Tiers-Monde?

Le Professeur Duroselle, Directeur du Centre d'Etudes des Relations internationales à Paris dans son article « La Décolonisation » (Nouvelles de l'OTAN Déc. 1962) répond catégoriquement « Un tel plan n'existe pas encore ».

Les Occidentaux ont-ils créé des antécédents qui permettent d'espérer la réalisation d'un tel plan?

Oui dans une certaine mesure, en considérant les étapes qui ont précédé et suivi la décolonisation. Ici encore le Professeur nous dit « L'Historien de l'avenir considérera sans doute que la décolonisation a été non seulement la conquête de

(suite de la page 13)

les principes idéaux qu'elle a bien proclamés mais qu'elle n'a jusqu'ici mis en oeuvre que pour une petite part.

(6) Cfr. Renault, *Les deux Conférences de la Paix, 1899-1907* (2^e édit., Paris, 1909); Fauchille, *Traité de Droit international public*, cit., T. I, P. III, p. 554 et suiv., 588 et suiv.

(7) Cfr., sur les nombreuses questions soulevées à ce propos, Balladore Pallieri, *La guerra* (Padoue, 1935), p. 51 et suiv. Id., *Diritto bellico* (Padoue, 1954), p. 59 et suiv. V. aussi J. M. Yepes et P. Da Silva, *Commentaire théorique et pratique de la Société des Nations* (2 vol., Paris, 1934-1935).

(8) Sur cette Déclaration et certains précédents, v. M. Curcio, *La Dichiarazione dei diritti delle*

Nazioni Unite (Milan, 1950). Pour les précédents on peut voir aussi F. Battaglia, *Le Carte dei diritti* (2^e édit., Florence, 1946).

(9) L'opinion contraire de B. Croce, en vertu de laquelle « la théorie du droit naturel philosophiquement et historiquement est insoutenable », est un simple préjugé presque sceptique, déjà réfuté à maintes reprises. V. le vol. *Autour de la nouvelle Déclaration universelle des Droits de l'homme* (1949); édit. italienne, sous le titre: *Dei Diritti dell'uomo. Testi raccolti dall'UNESCO* (Milan, 1952), qui contient des écrits de divers auteurs presque tous contraires à l'opinion de Croce.

(10) Ce n'est que récemment (14 décembre 1955), comme on sait, que l'Italie a été admise à l'O.N.U., avec d'autres Etats, dont quelques uns dépourvus des conditions prescrites par la Charte de l'Organisation. Restent donc valides les observations critiques de caractère général, exposées ci dessus.

leurs droits par les peuples épris d'indépendance, mais une vaste et belle entreprise de l'Occident ».

Quelle est la condition essentielle pour la réussite d'un tel plan?

Le Professeur nous donne encore la réponse: « Il faut que les Occidentaux se rangent avec élan et générosité aux côtés des Etats nouveaux (entendons aussi le Tiers-Monde) et subsistent aux relations de domination des relations fondées sur « L'EGALITE ESSENTIELLE DES HOMMES ».

A la lumière de ces Considérations quel est le point de départ de la Fondation Défense de l'Homme et comment conçoit-elle sa collaboration à un vaste plan d'action pour le développement du Tiers-Monde?

Son point de départ se trouve résumé dans les cinq points de son programme:

I. — La Défense des Valeurs Fondamentales de la Civilisation, par l'application de la Loi Universelle de la Charité, la Promotion de la Dignité humaine et le Respect Intégral de la Hiérarchie des Valeurs.

II. — La coopération en vue de la libération de la Civilisation de tout conformisme moyenâgeux et son adaptation à la révolution scientifique, technique, économique et sociale en cours par le regroupement de l'humanité suivant un esprit défini par trois directions essentielles: « UNIVERSALISME, FUTURISME et PERSONNALISME ».

III. — Une coopération idéologique et matérielle constructive avec le Tiers-Monde, permettant une compréhension réciproque et le développement des pays sous-développés, en les mettant d'une part en état de se suffire à eux-même et en développant d'autre part un système économique basé sur la « Collaboration Capital-Travail » favorisant la progression sociale par son élément stabilisateur la « Justice Sociale » et entraînant la « Paix Sociale » base de la Paix dans le Monde.

IV. — La création du « Fraternalisme Universel », mouvement de base de la « Fondation Défense de l'Homme », en vue d'établir un climat d'Entente et de Solidarité entre les peuples quelles que soient leur race, leur couleur, leur confession ou leur condition sociale, leur ouvrant les portes et se confrontant dans tous les domaines de l'Education; de la Science, de la Technique, de l'Economie, de la Culture, de l'Art, de la Pensée et de l'Action.

V. — La création d'une « Chevalerie Nouvelle et Universelle », groupant une formation massive de Chevaliers sous la dénomination de « Chevaliers du Tiers-Monde », comprenant des Chevaliers-Eques et des Chevaliers-Miles choisis parmi ceux qui consacrent leurs forces vives à la cause primordiale du siècle, celle du Tiers-Monde.

Comment concevoir la réalisation de ce programme basé précisément sur l'Egalité Essentielle des Hommes?

Sur le plan Spirituel, en vertu de la « Primauté des Valeurs Spirituelles », par une large confrontation des différentes formations con-

fessionnelles, des diverses croyances et idéologies, en recherchant malgré tout l'Unité dans la Pluralité.

Sur le plan Matériel par une collaboration étroite et permanente avec les organisations Nationales et Internationales telles que la FAO, l'UNESCO, l'OMS, l'OCDE, l'UNICEF, l'OTAN, le Conseil de l'Europe (Droits de l'Homme), l'Organisation des Nations Unies, la Croix Rouge etc. etc.

Elle ne peut réaliser ce vaste plan qu'avec la collaboration étroite des Occidentaux et de tous les peuples conscients de l'Etat d'Urgence et déterminés à passer à l'Action suivant un plan rationnel dont l'efficacité doit démontrer une fois de plus leur détermination de bannir progressivement de la surface de la terre la Malnutrition, la Faim et la Misère physique et Morale, incompatibles avec la dignité de la condition humaine.

Suite à ces considérations d'ordre général, la Fondation Défense de l'Homme qui entend intensifier son action pour la Défense des valeurs Fondamentales de la Civilisation a établi un plan détaillé et constructif en faveur du Tiers-Monde. Son activité s'étendra dans tous les pays du monde à toutes les classes de la Société où chacun, depuis l'Etudiant jusqu'au Magnat, aura son rôle à jouer.

Pourquoi cette Action de la Fondation Défense de l'Homme en faveur du Tiers-Monde?

Sans le Tiers-Monde, le Regroupement de l'Humanité ne saurait se réaliser, car nous avons une dette d'Honneur envers ces peuples déshérités en vertu même des principes de notre Civilisation.

Répondant à l'appel lancé dans notre bulletin du 4^e trimestre 1962, M. Joseph De Roover, Ecrivain de la Presse Périodique Belge et Etrangère, nous écrit dans une lettre récente: « Cher Directeur Général, Je suis au Cercle et je relis votre aimable lettre. Victor Hugo, ce grand visionnaire, participait un jour à une grande rencontre internationale d'hommes, de science et de philosophie, à Genève, en 1852.

Lorsque quelqu'un lui demanda: Et vous M. Hugo qui et quoi représentez-vous ici?

Victor Ugo se leva alors de toute sa haute stature et, de sa voix puissante, il déclara:

« Moi, Messieurs, je représente ici un parti qui n'existe pas encore; c'est celui de la Civilisation! Il sera celui du vingtième siècle! Il fera tout d'abord les Etats-Unis d'Europe et ensuite les Etats-Unis du Monde! ».

Cette déclaration faite par ce géant des Lettres fit une profonde impression sur l'assistance et, plus tard eut un retentissement extraordinaire sur son époque.

Ceci corrobore ce que vous m'écrivez, à savoir que rien n'est plus puissant qu'une idée qui est lancée à son heure. Sa déclaration a été faite prématurément car, si l'opinion avait été à l'époque moins imprégnée de nationalisme, notre

LES TRAVAUX DU CONSEIL D'EUROPE à propos de...

LA CRISE EUROPEENNE AU PRINTEMPS 1963

Depuis le coup de théâtre de l'interruption des négociations en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, les esprits se sont calmés. On a pu juger la situation avec plus de sérénité et notamment l'action entreprise par les députés, membres des Assemblées européennes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs pays, a permis d'éviter une cassure en Europe.

C'est l'ensemble du problème replacé dans son contexte euro-

péen et mondial qui sera évoqué au cours d'une série de réunions qui s'ouvriront le 6 mai à Strasbourg. Le 6 mai verra, en effet, l'ouverture de la session de printemps de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et en même temps la tenue de la session statutaire du Comité des Ministres.

La journée s'ouvrira par le dépôt de l'instrument d'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe. C'est le Conseiller Friedrich Wahlen, Chef du Départe-

ment Politique Fédéral (Ministre des Affaires Etrangères de la Confédération) qui remettra publiquement le document suisse au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

A 10 heures s'ouvrira la session du Comité des Ministres. Les 17 Ministres des Affaires Etrangères siègeront sous la présidence de M. Eugène Schaus, leur collègue luxembourgeois, le tour de présidence revenant cette fois au Grand Duché de Luxembourg. M. Schaus se trou-

(suite de la page 14)

monde occidental aurait fait l'économie de la guerre 1870, puis de celles de 1914 et de 1940; les unes découlant de l'autre.

Notre monde connaîtrait actuellement un degré de civilisation, de prospérité et de richesse que nous ne pouvons imaginer.

A très longue distance nous bénéficions de l'idéalisme généreux de Victor Hugo, puisque non seulement nous avons eu la Société des Nations et, actuellement, le Conseil de l'Europe, mais aussi l'Organisation des Nations Unies ».

L'avenir de l'Humanité repose dans la réalisation de cette déclaration!

La Fondation défense de l'Homme lance un appel pressant aux Consciences!

Seule, la Fondation Défense de l'homme ne peut rien.

Pour réaliser son vaste programme la Fondation demande avec insistance aux Personnalités Influentes, au monde Spirituel, Intellectuel et Scientifique à la Noblesse, au Corps Diplomatique, au Monde Industriel et des Affaires, aux Fonctionnaires, à la Presse et au Monde des Artistes, à la Jeunesse et aux Etudiants, aux classes moyennes, au Monde des Employés et de la Classe Ouvrière et en particulier aux Organisations Nationales et Internationales et aux Groupements les plus divers, si minuscules qu'ils soient, de répondre à cet Appel en adressant un mot au Directeur Général de la « Fondation Dé-

fense de l'Homme » mot par lequel ils prouveront leur sympathie ou signifieront leur adhésion de principe, ou assureront une collaboration spirituelle, intellectuelle ou matérielle, en rapport avec les objectifs poursuivis.

La Fondation Défense de l'homme remercie chaleureusement ceux qui depuis sa naissance, le 10 avril 1962, ont contribué généreusement à son épanouissement. Elle remercie tous ceux qui lui permettront d'établir de nouveaux contacts en répondant spontanément à l'appel de ce jour, car elle sait que pour une grande cause et pour une idée dont l'heure est venue, le Monde marche!

Marchons ensemble, courageusement, en coordonnant nos activités, car, si nous voulons que les efforts que nous déploierons dans les mois et les années à venir soient réellement efficaces et notre action durable, il faut que, en cette période cruciale de notre Civilisation, nous pensions tous obstinément à une seule chose: que, c'est de l'Impulsion généreuse Initiale et Continue que nous donnerons à la Totalité du Tiers-Monde, que dépendra l'avenir de nos fils, de nos filles et de toutes les générations à venir!

Dr Jos. UYTENHOVE

Directeur Général Fondateur de la
« Fondation Défense de l'Homme »
8, rue d'Ichtegem

KOEKALARE-lez-Ostende (Belgique)

La crise européenne printemps 1963

ve être en ce moment également le Président du Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne.

Plusieurs Conventions européennes seront ouvertes à la signature et le Comité des Ministres prendra connaissance du Rapport de M. Lodovico Benvenuti, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, sur « Le Conseil et la crise de Bruxelles ».

Au début de l'après-midi, les Ministres des Affaires Etrangères siègeront en Comité Mixte avec les représentants de l'Assemblée Consultative, sous la présidence de M. Per Federspiel (Libéral danois), dont ce sera la dernière activité présidentielle, puisqu'il a décidé de ne pas se représenter aux suffrages de ses collègues.

Il semble que le problème de l'extension des Communautés et de l'association d'autres pays membres du Conseil de l'Europe à la Communauté des Six doive être également le centre des préoccupations du Comité Mixte.

L'emblème de la Confédération Suisse qui flottera devant les bâtiments du Conseil de l'Europe depuis le dépôt de l'instrument d'adhésions, sera amené vers 17 heures, afin que la cérémonie de l'envoi des couleurs puisse se faire solennellement en présence des autorités.

A 17 heures, l'Assemblée Consultative se réunira sous la présidence de son doyen d'âge, M. Marius Moutet (Soc. français) et les parlementaires procéderont à l'élection de leur nouveau Président.

Parmi les points les plus importants de l'ordre du jour de l'Assemblée qui se prolongera jusqu'au 10 mai, se trouve la discussion politique et économique générale. Dès à présent, plusieurs Ministres des Affaires Etrangères ont annoncé leur intention de prendre part au débat politique: M. Eugène Schaus, à la fois en sa qualité de Président du Comité des Ministres et de Ministre luxembourgeois, M. Friedrich Wahlen comme représentant du Gouvernement de la

Confédération Suisse, nouveau membre du Conseil de l'Europe, M. Edward Heath qui, au sein du Gouvernement britannique, est chargé des affaires européennes, M. Halvard Lange, Ministre des Affaires Etrangères de Norvège, G. Gunnar Lange, Ministre du Commerce Extérieur de Suède et M. Bruno Kreisky, Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche. On prévoit également la présence de M. Luigi Gui, Ministre de l'Instruction Publique italien, qui présentera le rapport sur la Conférence des Ministres de l'Education, de M. Frank Aiken, Ministre irlandais des Affaires Etrangères, qui présentera le premier rapport de l'O.C. D.E., de M. Joseph Bertrand, Ministre belge des Communications, qui présentera le rapport de la Conférence Européenne des Ministres des Transports.

Le Rapport de Politique Géné-

rale a été préparé par M. Pierre Pflimlin au nom de la Commission Politique. Diverses questions techniques sont également à l'ordre du jour.

En fait, par l'entrée de la Suisse, c'est l'ensemble des pays démocratiques européens, à l'exception de la Finlande, qui se trouvent maintenant faire partie du Conseil de l'Europe. Celui-ci pourra ainsi poursuivre son action en faveur de l'union la plus étroite possible entre le plus grand nombre possible d'Etats européens. Aux six Etats-membres des Communautés Européennes, le Conseil de l'Europe joint six autres Etats européens, membres de l'Organisation Atlantique et cinq autres Etats européens neutres.

La construction d'une Europe démocratique fondée sur le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, constitue un pas essentiel vers l'organisation de la paix.

L'Espagne adhère aux arrangements européens de contrôle sanitaire

Le Comité de la Santé Publique (Accord Partiel) du Conseil de l'Europe vient de se réunir à Paris.

A l'issue de la réunion, on apprend que l'Espagne a décidé d'adhérer aux « Arrangements Administratifs pour le contrôle sanitaire des communications maritimes et aériennes » conclus dans le cadre de l'Accord Partiel du Conseil de l'Europe.

Cette adhésion porte à dix le nombre des pays participants à ces « Arrangements » (Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie,

Luxembourg, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, Irlande, Royaume-Uni) qui ont pour effet de créer entre eux une zone sanitaire franche, exempte de contrôle médical.

En plus de ses activités courantes dans les domaines de la lutte contre le bruit et contre la pollution de l'atmosphère, des études épidémiologiques et des programmes d'immunisation, le Comité a d'autre part:

— poursuivi ses travaux en vue de l'institution d'une pharmacopée européenne;

— autorisé une réunion préparatoire des divers groupements indépendants intéressés en vue de la publication sous l'égide du Conseil de l'Europe, d'un dictionnaire international des sciences et techniques pharmaceutiques;

— adopté plusieurs recommandations destinées à faciliter l'étude statistique du cancer.



LA CONFERENCE ATLANTIQUE DES JEUNES

La 3^e conférence atlantique pour la formation des jeunes hommes politiques des pays de l'O.T.A.N. s'est tenue à Bonn du 16 au 20 mars avec la participation de 130 délégués de 15 pays.

Les participants ont été reçus par le Dr Heinrich Luebke, président de la République fédérale qui, dans une allocution, a souligné que l'importance du Traité franco-allemand de coopération ne pouvait constituer un obstacle à la réalisation des engagements de la République fédérale résultant du Traité atlantique. Le Dr. Luebke a fait ressortir, en outre, que la jeunesse des pays de l'O.T.A.N. devrait poursuivre l'oeuvre commencée par la génération précédente dans la défense contre le communisme.

Au cours de la conférence ont été lus des messages du chancelier Adenauer soulignant l'importance de la collaboration politique des pays du monde libre et du président Kennedy insistant sur la nécessité d'une fraternité atlantique vraie et durable.

A la fin de leurs travaux, les délégués ont adopté plusieurs résolutions demandant notamment la contribution de tous les pays de l'alliance aux efforts dans le domaine de l'armement conventionnel et préconisant la convocations d'une conférence mondiale en vue de stabiliser les prix des matières premières. Ils se sont prononcés en outre pour un élargissement du Marché commun et pour l'établissement de relations diplomatiques avec la République populaire chinoise. Enfin la conférence a recommandé l'établissement de contacts personnels

entre les jeunes de l'Ouest et de l'Est afin d'encourager l'esprit d'indépendance parmi les jeunes des pays communistes.

Au cours de la dernière séance, le général Jean Valluy, ancien commandant en chef du secteur centre-Europe, a déclaré que l'Europe devrait être en état de jouer un rôle indépendant

afin que Washington ne soit pas seul à décider de son destin. Il a souligné que les Etats-Unis ne pouvaient être à la fois partenaires et guides de l'Europe et que la Grande-Bretagne devait décider si elle voulait être « une deuxième puissance à côté des Etats-Unis » ou « l'un des quatre grands de l'Europe ».

PETITES NOUVELLES

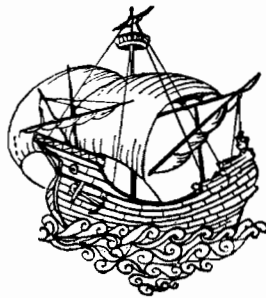
L'EURATOM participera pour un

montant maximum de 25 millions de francs français à la construction et à l'exploitation d'une centrale nucléaire hollandaise à une vingtaine de kilomètres de Nimègue.

La Jamaïque est devenue le 101^e membre de la FAO

Ce pays était associé de l'Organisation depuis 1961. Ayant récemment obtenu son indépendance, son gouvernement a soumis l'instrument officiel prévu par le règlement et la Jamaïque est devenue membre de plein exercice du jour où cet instrument a été reçu.

La FAO compte donc actuellement 101 Etats Membres et trois membres associés (Guyane britannique, Ile Maurice et Fédération de Rhodésie-Nyassaland).



Des représentants des comités nationaux des mouvements de jeunesse de la plupart des pays de l'Europe occidentale ainsi que de Yougoslavie et de Finlande se sont réunis à Londres les 23 et 24 mars en vue de créer un comité de coordination, première étape vers la constitution d'un conseil européen de la jeunesse.

LES SYNDICATS EUROPÉENS DEMANDENT L'EXTENSION DU MARCHÉ COMMUN

La situation résultant de la rupture des négociations entre la Grande-Bretagne et la Communauté économique européenne a été examinée sur le plan syndical par le Comité exécutif de l'Organisation régionale européenne de la Confédération internationale des Syndicats libres au cours d'une réunion tenue à Bruxelles le 7 mars 1963. Dans une résolution sur l'unité européenne, le Comité exécutif a insisté pour qu'aucun effort ne soit épargné pour assurer aussi rapidement que possible l'extension de la Communauté économique européenne par l'adhésion ou l'association de ceux des pays européens démocratiques qui en expriment le désir.

L'organisation régionale européenne de la C.I.S.L. a constaté avec grande satisfaction qu'aussi bien au Comité économique et social de la C.E.E. qu'au parlement européen, tous les représentants syndicaux, patronaux et indépendants se sont prononcés à une majorité écrasante en faveur d'une reprise des négociations entre la Grande-Bretagne et la C.E.E., négociations qui, si elles étaient poursuivies jusqu'à un arrangement satisfaisant pour toutes les parties en cause, auraient des effets bénéfiques sur l'ensemble de l'Europe et du monde libre.

D'autre part, en vue de favoriser cette reprise du dialogue, les membres du Comité ont été d'accord pour organiser, en temps opportun, une conférence européenne des syndicats libres.

Les représentants des syndicats libres allemands, autrichiens, belges, britanniques, français,

italiens, néerlandais et norvégiens participèrent à cette réunion sous la présidence de Sir Alfred Roberts, membre de la fédération syndicale britannique (TUC).

Au cours de la session du Comité économique de l'Organisation régionale européenne de la C.I.S.L., qui s'est tenue à Bruxelles le 5 mars 1963, sous la présidence de W.F. van Tilburg, membre de la fédération syndicale des Pays-Bas N.V.V., le Comité a examiné le projet commun de l'O.C.D.E. et du Conseil de l'Europe de créer une agence intergouvernementale chargée de la formation de jeunes volontaires pour l'assistance technique

dans les pays en voie de développement. Walter Schevenels, Secrétaire général de l'Organisation régionale européenne de la C.I.S.L., a ensuite soumis à l'examen des membres du Comité le projet de convention sur la protection des biens étrangers préparé par le Secrétariat de l'O.C.D.E. Les membres du Comité ont unanimement déclaré que si une telle convention devenait définitive, il serait souhaitable qu'elle contienne des dispositions par lesquelles la situation des travailleurs indigènes et étrangers occupés dans des entreprises étrangères implantées dans des pays en voie de développement, soit sauvegardée.

URBANISME EUROPÉEN

Le plus grand projet d'Europe de construction d'un ensemble de logements, la « Neue Vahr », à Brême, vient d'être terminé. 35.000 personnes vivent dans les 10.000 logements et habitations de cette partie moderne de la ville de Brême. Cette ville satellite avait été remise officiel-

lement le 12 août 1962 à la cite hanséatique, mais on y travaillait encore aux dernières maisons.

Le projet a coûté 350 millions de marks. Les travaux de construction, sur une superficie totale de 2,18 millions de mètres carrés d'anciennes prairies, ont commencé en mai 1957. Le point le plus élevé de la Neue Vahr est l'immeuble de 60 mètres de haut construit par l'architecte finlandais Alvaar Aalto et qui n'est dépassé que par l'immense cheminée de la centrale de chauffage. Les 189 logements des 22 étages sont prévus essentiellement pour les ménages sans enfants ou les célibataires. L'ensemble de la ville est partagé en 5 quartiers groupant de 7.000 à



A VIENNE

UN NOUVEAU CENTRE DE SCIENCES SOCIALES

Le Centre européen de coordination des recherches dans le domaine des sciences sociales vient d'être fondé à Vienne.

La Conférence Générale de l'Unesco avait approuvé, en décembre dernier, le projet de constitution d'un tel Centre euro-

(suite de la p. 18)

8.000 habitants. A la périphérie se trouvent 800 logements familiaux dans des maisons à deux étages avec jardin.

La circulation, à la Neue Vahr, se fait par deux allées à doubles voies. De celles-ci partent des rues plus étroites conduisant aux maisons. Au milieu des vastes espaces verts se trouvent deux cours d'eau et un lac artificiel de 400 mètres de long. Un centre commercial groupe l'ensemble des magasins. En outre, les médecins de la cité se trouvent réunis où ils ont concentré un grand nombre de cabinets de consultation.

Dès maintenant, les voies de circulation ne suffisent plus au trafic. La gare routière de Vahr, qui a coûté 3 millions de marks, reçoit tous les jours 105 autobus. Les 4.000 garages et parcs de stationnement qui ont été construits sont largement insuffisants. Les automobiles doivent être garées à des endroits qui n'étaient pas prévus pour cela. Actuellement, on compte 3 écoles. Mais chacun des 5 quartiers doit en avoir une. Un lycée et une école du deuxième cycle doivent encore être construits.

La vie à la Neue Vahr est agrémentée par une piscine moderne, deux garderies d'enfants et 190 terrains de jeu pour les enfants. Un cinéma manque encore. Les habitants protestants possèdent déjà un centre de réunions. L'église catholique est en cours de construction.

péen. Le nouvel organisme devrait permettre la confrontation des grands courants de la pensée contemporaine appliqués à des problèmes internationaux; ce projet vient de prendre forme au cours d'une réunion qui a eu lieu à Vienne, du 8 au 10 avril, sous les auspices du Conseil International des Sciences Sociales (CISS), qui a assumé la mise en oeuvre de ce projet.

Le nouveau Centre, qui aura son siège à Vienne, bénéficiera d'une aide financière de l'Unesco, ainsi que du gouvernement autrichien. Il aura pour objet de stimuler la recherche comparative, avec la collaboration de centres nationaux. Suivant les critères définis par les participants à la réunion, les programmes de recherches porteront sur des sujets de caractère international et interdisciplinaire, pouvant être étudiés par les méthodes comparatives et ne faisant pas l'objet de recherches par d'autres organismes.

Un Comité Directeur a été nommé; il se compose de six membres du CISS et du représentant du pays hôte: sous la pré-

sidence de M.S. Groenman (Pays-Bas), président du Conseil International des Sciences Sociales, il comprend d'éminents spécialistes de diverses disciplines, MM. A.A. Arzoumanian (URSS), V. Knapp (Tchécoslovaquie), Austin G. Robinson (Royaume-Uni), Adam Schaff (Pologne), Jean Stoetzel (France), ainsi que le professeur Richard Kerschagl, président de la Commission Nationale Autrichienne pour l'Unesco. Le secrétariat administratif étant assuré par M. A. Grechich (Autriche), un Directeur des recherches sera nommé ultérieurement par le Comité Directeur.

Le Centre de Vienne commencera ses travaux avant la fin de l'année. En fonction des critères établis pour le choix des programmes de recherches, trois grands thèmes susceptibles de faire l'objet de recherches comparatives particulières ont été définis: la planification globale, les conceptions fondamentales de l'aide aux pays en voie de développement, et les conséquences économiques et sociales du désarmement.

bulletin européen

Fondateur CONSTANTIN DRAGAN Directeur responsable: GIORGIO DEL VECCHIO
Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME
Tél. 671.260

A B O N N E M E N T S

Italie	Lires 2000	Etranger	Dollars 3, --
ABONNEMENT D'HONNEUR - 5000		ABONNEMENT D'HONNEUR .. 10, --	
c/c postale Roma N. 1/16299			

Edité par: Europa S.à.r.l. et

Ente Civile Universitas Persona um Dragan - Venezia

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/12/1951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME

R O M E

Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN

ant collaboré...

Konrad ADENAUER, Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Sénateur Giuseppe CARON, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, Carlos DE MONTOLIU, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, A. V. GIARDINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques DE JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislav KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIOMANDRE, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUSKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE-LORRETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Raymond WARNIER, Rivington R. WILNANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.